



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
www.fr.ch/dsas

## Aux personnes réfugiées en provenance d'Ukraine

*Fribourg, mai 2022*

### Informations sur le bilan de santé

Mesdames, Messieurs,

Les autorités du canton de Fribourg vous souhaitent la bienvenue. Ce document vous informe des démarches liées à la santé lors de l'arrivée dans notre canton.

Toutes les personnes en provenance d'Ukraine enregistrées, c'est-à-dire qui ont fait la démarche pour obtenir un permis S, reçoivent un rendez-vous pour effectuer un bilan de santé complet. Votre enregistrement vous affine à une assurance maladie qui prend en charge les frais médicaux engendrés par une maladie ou un accident.

#### **Pourquoi un bilan de santé ?**

La Confédération suisse souhaite que vous soyez informé/e sur le dépistage et la prévention de certaines maladies et que vous ayez accès à des soins médicaux ainsi qu'aux vaccinations usuelles pratiquées dans notre pays. C'est pourquoi le canton de Fribourg organise des bilans de santé qui sont proposés à toutes les personnes en provenance d'Ukraine attribuées au canton.

#### **Où a lieu ce bilan de santé ?**

Tout comme à vos proches qui vivent avec vous, nous vous avons proposé un rendez-vous pour effectuer ce bilan de santé dans notre Centre de consultation (centre médical d'appui en matière d'asile CMAA) qui est situé à Granges-Paccot, en périphérie de la ville de Fribourg (voir accès ci-dessous). A cet endroit se situent le centre de vaccination Covid-19 de Granges-Paccot et le centre cantonal de dépistage Covid-19.

Nous vous demandons de vous présenter à la date et l'heure indiquées sur votre rendez-vous. En cas d'empêchement, nous vous serions reconnaissants de nous en informer par mail à [ukraine\\_santel@ors.ch](mailto:ukraine_santel@ors.ch).

#### **Qui effectue les bilans de santé ?**

Les bilans de santé sont effectués par des infirmiers/ères spécialement formé-e-s à cette tâche, toujours accompagné-e-s d'un-e interprète en langue ukrainienne. Les infirmiers/ères sont supervisé-e-s par un-e médecin présent sur place. Le ou la médecin peut donner des soins médicaux d'urgence, rédiger une ordonnance pour des médicaments ou vous conseiller des vaccins à faire dans une pharmacie.

#### **Que devez-vous prendre avec vous pour ce bilan de santé ?**

En plus de vos documents d'identité et/ou permis S, toutes les informations médicales pertinentes concernant votre santé peuvent nous être utiles, en particulier :

- > la liste des médicaments que vous prenez régulièrement

- > les documents médicaux vous concernant (rapports de médecin, d'hospitalisation, etc.)
- > votre carnet de vaccination ou la liste de tous les vaccins que vous avez reçu jusqu'à ce jour
- > les documents concernant votre vaccination contre le Covid-19

### **Comment se déroule le bilan de santé ?**

En présence d'un-e interprète, un/e infirmier/ère vous posera des questions sur vos antécédents médicaux, vos médicaments, les possibles troubles de santé que vous présentez, ainsi que des questions spécifiques pour le dépistage de la tuberculose et sur les vaccins que vous avez déjà reçus. Il peut vous être proposé de vous peser ou de prendre votre tension artérielle. Sauf si nécessaire, vous n'aurez pas besoin de vous déshabiller pour être examiné-e.

### **Et ensuite ?**

Selon le bilan de santé, en cas de besoin, il peut vous être proposé de :

- > Mettre à jour vos vaccins au CMAA et /ou en pharmacie
- > Un rendez-vous chez un médecin pour un suivi médical
- > Un nouveau rendez-vous au CMAA pour un suivi infirmier

Vous recevrez une information en ukrainien sur les possibilités de prise en charge médicale en cas de maladie ou en cas d'urgence.

### **Combien ça coûte ?**

Un peu de temps, mais pas d'argent ! Le bilan de santé est pris en charge par le canton. La vaccination et/ou un suivi médical ultérieur sont pris en charge par votre assurance maladie. Comme vous êtes attribués au canton de Fribourg, dans la mesure du possible vous devriez éviter de vous rendre aux urgences d'un hôpital d'un autre canton, car en cas d'hospitalisation dans un autre canton, vous pourriez devoir payer une partie des frais engendrés par l'hospitalisation.

### **Centre de consultation CMAA coordonnées et accès :**

Centre médical d'appui en matière d'asile (CMAA)

Granges-Paccot Centre (GPC)

Route d'Agy 2

1763 Granges-Paccot

**Bus n°1** devant la gare, direction « Portes-de-Fribourg »  
Arrêt « **Granges-Paccot, Agy** » juste devant le CMAA

